

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

## ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.  
POUR L'ÉTRANGER, les frais de poste en sus  
Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

## RÉDACTION ET ADMINISTRATION

22 — Rue de Lorraine — 22  
Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé  
deux exemplaires sont insérés dans le journal  
Les manuscrits non insérés seront rendus

## INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré  
S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

Monaco, le 20 Avril 1897

## NOUVELLES LOCALES

S. A. S. M<sup>te</sup> le Prince Louis est arrivé jeudi dernier à Monaco par le train rapide. Il était accompagné de M. le Comte d'Orémieux, premier Aide de Camp.

Son Altesse Sérénissime a été reçue à la gare par S. Exc. M. Olivier Ritt, Gouverneur Général ; M. le Colonel de Castro, Aide de Camp ; M. Dugué de Mac Carthy, Secrétaire Général du Gouvernement, et M. le Comte Gastaldi, Maire de Monaco.

S. A. S. le Prince Souverain, de retour de Stuttgart, est rentré vendredi soir dans la Principauté.

## L'Association littéraire et artistique internationale A MONACO

Samedi, à deux heures et demie de l'après-midi, a eu lieu au Gouvernement, dans la salle du Conseil d'Etat, transformée et décorée à cet effet, la séance solennelle d'ouverture du Congrès annoncé, en présence de LL. AA. SS. le Prince Albert, Madame la Princesse Alice et le Prince Héritier.

Sur l'estrade ont pris place S. Exc. M. Olivier Ritt, Gouverneur Général ; M. le baron de Rolland, Avocat Général, président du Comité d'organisation, et M. Pouillet, bâtonnier de l'ordre des avocats de Paris, président de l'Association.

Sont présents à cette première séance presque tous les membres de l'Association littéraire et artistique internationale. Citons d'abord les membres du bureau en ce moment à Monaco :

MM. Louis Ratisbonne, bibliothécaire du Sénat et Jules Oppert, membre de l'Académie des inscriptions et belles lettres, *présidents perpétuels*.

MM. Eugène Pouillet (France) ; Henry Morel, directeur des bureaux internationaux de Berne (Suisse) ; Gustav Dierks, délégué de la *Verein Berliner Presse* (Allemagne) ; Giuseppe Giacosa, délégué de la Société des auteurs italiens (Italie) ; Marcel Prévost, homme de lettres ; Emile Pessard, professeur au Conservatoire national de musique de Paris (France), *présidents*.

M. Jules Lermina, homme de lettres, *secrétaire perpétuel*.

MM. Georges Maillard, avocat à la Cour d'appel ; Ernest Eisenmann, ancien magistrat à Berlin ; Lucien Layus, délégué du Cercle de la librairie, *vice-présidents*.

M. Alcide Darras, avocat à la Cour d'appel, *secrétaire général*.

M. Jean Lobel, *agent général de l'Association*.

Parmi les membres de l'Association qui se présentent dans la salle, nous pouvons mentionner :

MM. Allart, Bataille, avocats ; Chaumat, délégué du Ministre de la Justice ; Oscar Roty, membre de l'Institut, le docteur Marey, membre de l'Institut ; Abel Goubaud, délégué du Syndicat de la presse périodique ; Robyns de Schneidauer, chargé d'Affaires honoraire de Monaco à Bruxelles ; Eugène Robyns de Schneidauer, délégué du Gouvernement Royal de Belgique ; Eugène Marbeau, délégué de la Société des études historiques ; Poupinel, délégué de la Société centrale des architectes français ; Edouard Montagne, délégué de la Société des gens de lettres de France ; Bergougnan, J. Clairouin, Bertheroy, Dorville, Henry Fouquier, Louis Gastine, Lucien Marc, Catulle Mendès, Georges Niel, Eug. Pitou, G. de Porto-Riche, hommes de lettres ; le docteur Genouelle, trésorier délégué de la Société de médecine de la Seine ; Hofer-Neumann

et Hildebrand, membres de la *Deutsch Schriftsteller Genossenschaft* ; Kœklin, délégué de la Société des compositeurs de musique ; René Lavollée, délégué du Syndicat de la propriété littéraire et artistique ; Mairet, délégué du Syndicat général de la photographie ; le docteur Taillefer, délégué de la Société française de photographie ; Alfred Normand, délégué de la Caisse de défense mutuelle des architectes ; Osterrieth, délégué de la *Verein Berliner Presse* ; Victor Souchon, agent général de la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique ; Vannesson, de l'Association de la presse judiciaire ; Vaunois, délégué du Syndicat général de la photographie ; Henri May, Paul Ollendorff, Belin, éditeurs ; Adolf Glaser et Moszkowski, délégués de la *Verein Berliner Presse* ; Iselin ; Pulitzer ; Alfred Normand ; Wauvermans, délégué de la Belgique ; Paul Oeker, délégué de l'*American Copyright league* des Etats-Unis ; Antoine Rado, délégué du Cercle des gens de lettres et journalistes hongrois ; Costantino Castori, professeur à l'Université de Padoue ; Emilio Treves, délégué de l'*Associazione tipografico libraria italiana* ; Gustave Baz, premier secrétaire du Consulat de Mexique à Paris ; Van Hamel et Van Zuielen, des Pays-Bas ; Halpérine Kaminsky, homme de lettres russe ; la comtesse de Beausacq, femme de lettres ; Chevallier, délégué de la Société des architectes français ; Constant, de la Société des artistes français et du syndicat de la propriété artistique ; Fernand Bourgeat, de l'Association des journalistes parisiens ; Léon Duvignau, directeur de l'Ecole préparatoire à l'Ecole centrale des Arts et Manufactures ; Aimé Bon, directeur honoraire de l'Ecole Duvignau de Lannau ; Georges Bonnefous, chef adjoint du Ministre des Colonies ; Félix Régamey, Pellegrini, artistes peintres, etc.

S. Exc. M. Olivier Ritt, Gouverneur Général, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du Congrès et aux délégués des gouvernements dans cette Principauté, placée sous une autorité souveraine passionnément éprise de tout ce qui touche aux sciences, aux lettres et aux arts. Il résume les circonstances qui ont amené la fondation de l'Association.

Le dix-neuvième siècle est né au milieu de terribles convulsions. Nombreuses sont les pages de son histoire trempées de larmes et tachées de sang. Il n'en demeurera pas moins un des plus glorieux dans la suite des âges de l'humanité. Nul autre ne laissera après lui plus lumineuse traînée de merveilleuses créations.

Suit un exposé rapide des principales découvertes scientifiques : photographie, emploi de la vapeur, travaux gigantesques, applications magiques de l'électricité, miracles de la science médicale, courageuses et patientes recherches dans les déserts glacés ou torrides, vers les sublimes de l'espace éthéré, au fond des mystérieux abîmes des mers.

Puis les développements de la peinture ; le goût public se disputant ces chefs-d'œuvre ; les expositions universelles des beaux-arts cessant d'être le monopole de deux ou trois contrées ; les expositions annuelles que d'augustes pensées ont si libéralement instituées dans la Principauté.

La part de la musique n'est pas moins large dans cet immense mouvement en avant. Presque tous les compositeurs illustres du monde sont de ce siècle. Il y a autour de leurs œuvres une lutte pacifique, harmonieuse, où les rivaux sont également applaudis, quelle que soit leur origine. Grâce à de souveraines protections, nous assistons à des tentatives pleines de radieuses promesses et à des restitutions magnifiques.

Quant aux lettres, si l'invention de l'imprimerie a jeté sur le quatorzième siècle un ineffaçable éclat, n'est-il pas juste d'affirmer que par la puissance de sa production continue, par le nombre et par la géniale originalité de ses écrivains dans tous les genres (rapidement passés en revue par la diffusion de toutes les lumières), le dix-neuvième siècle a conquis une place exceptionnelle.

Le Gouverneur Général termine ainsi :

A cette puissante genèse des productions de la pensée, une consécration manquait. Par une étrange aberration,

la propriété même de l'œuvre conçue par l'homme était restée jusqu'à nos jours incomprise et sans garantie. Sa définition vraie, ses limites, sa jurisprudence ont dû être laborieusement discutées, avant d'arriver au remarquable ensemble de règlements qui la protègent et qui créent entre les nations comme un lien de famille chaque jour plus resserré.

Honneur à vous, qui contribuez à pacifier ainsi le monde autour de la manifestation du don suprême que l'homme a reçu d'En haut, l'Intelligence !

Vous trouverez dans la Principauté, avec le calme qui convient à vos intéressantes études, les sympathies dont Leurs Altesses Sérénissimes nous ont donné l'exemple et que méritent si bien les généreux apôtres d'une des plus utiles missions de la propagande humaine.

A maintes reprises, l'éminent orateur a été interrompu par de chaleureux applaudissements, et son discours a été vivement goûté.

La parole est ensuite donnée à M. le baron de Rolland, qui, fier de recevoir le Congrès, adresse à nos hôtes éminents un salut cordial au nom de la population. Il énumère ensuite les diverses raisons qui ont fait accepter l'appel du Prince Albert I<sup>er</sup>, dont la plus constante préoccupation est d'assurer, dans les limites de sa souveraineté, les respects absolus de tous les droits.

Vous avez tenu, dit-il, à rendre hommage à Notre gracieuse Souveraine, dont les sympathies vont d'instinct à tout ce qui est noble et beau, comme à toutes les misères et à toutes les douleurs et dont la haute impulsion a fait acquiescer aux diverses manifestations de l'art dans la Principauté un développement, un éclat qui feraient envie à bien des grandes cités. Vous avez voulu enfin donner un témoignage de sympathie à une population qui sait apprécier les jouissances intellectuelles.

Après un exposé sommaire du but de l'Association et une énumération des services rendus par elle, M. le baron de Rolland parle de la convention de Berne,

cette déclaration mémorable des droits de l'intelligence, cette charte d'une union à jamais féconde pour les progrès du droit, de la civilisation et de la paix, c'était pour vous, une victoire éclatante ; mais loin de ralentir votre ardeur, elle ne fit que lui donner un nouveau stimulant par la révélation de votre propre force.

L'orateur énumère les efforts de l'Association pour combler les lacunes de la convention de 1886, et les progrès réalisés par l'*acte additionnel* de Paris, dont l'honneur lui revient sans conteste.

Mais cette fois encore elle n'a pas obtenu tout ce qu'elle espérait. Aussi se remet-elle à l'œuvre sans retard. Au Congrès de Berne, elle proteste contre les exclusions et les restrictions maintenues dans le texte de la convention, et aujourd'hui encore le programme de ses travaux indique bien qu'elle n'a renoncé à aucune de ses revendications antérieures.

L'orateur en fait l'exposé, et parle particulièrement de l'unification des législations sur les droits d'auteurs, de la réglementation du contrat d'édition, de la propriété de l'original, de la définition du type et de la distinction entre le droit pécuniaire et le droit moral de l'auteur.

M. le baron de Rolland félicite les membres du Congrès d'avoir inséré dans son ordre du jour cette dernière question qui y figure pour la première fois à raison des conséquences importantes qui en découlent.

Il termine par ce vœu, qui est l'expression fidèle des souhaits que tous forment ici : « Puissent les travaux du Congrès de Monaco marquer un pas en avant vers votre double idéal : le triomphe complet des droits de la pensée et l'union des cœurs obtenue par l'union des intelligences. Puisse le succès se joindre à la cordialité de notre accueil pour vous aider à conserver de votre séjour au milieu de nous un bon et durable souvenir. »

Ce discours, écouté avec la plus flatteuse attention, a été longuement applaudi et a fait ressortir

une fois de plus les brillantes qualités d'orateur qui distinguent notre éminent avocat général.

M. Pouillet, bâtonnier de l'ordre des avocats de Paris, président de l'Association littéraire et artistique internationale, succède à M. de Rolland et, se faisant l'interprète de tous les membres de l'Association, il salue, sur le sol même où elle vient de naître, la loi pour la protection de la propriété littéraire et artistique. Il salue un prince « qui occupe si noblement ses loisirs à des études scientifiques et qui, se consacrant tout entier à la science, se fait gloire de servir les intérêts de l'humanité. »

L'Association comprend et confond dans un même éloge le Prince et la Princesse de Monaco et le Prince Héritier, digne continuateur d'un grand nom.

L'orateur remercie Leurs Altesses Sérénissimes de la grande hospitalité qui leur est offerte et des fêtes qu'on leur a préparées. Il remercie aussi S. Exc. M. le Gouverneur Général et M. de Rolland pour leurs paroles. Enfin, arrivant à la formation et aux progrès de l'Association, l'éloquent orateur adresse un salut cordial aux membres de l'Association décédés et en particulier à Henri Pille. Il termine ainsi : « Mettons-nous au travail et ici, dans la verdoyante nature, en face de la mer infinie, dans la douce senteur des citronniers et des orangers, puisons d'heureuses inspirations et écrivons un nouveau chapitre des lois internationales sur la propriété littéraire et artistique, nous souvenant de notre mot d'ordre : « Pour l'art, pour les lettres, pour l'humanité. »

De nombreux applaudissements couvrent ces dernières paroles.

M. Chaumat, qui a parlé au nom du ministère de la justice de France; M. Desjardin, au nom du ministère de l'instruction publique de France; M. Eugène Robyns de Schneidauer, au nom du gouvernement belge; M. Diercks, au nom des littérateurs allemands; M. de Muertas, au nom des littérateurs espagnols; M. Iselin, avocat, au nom de la littérature anglaise; M. Trèves, au nom des éditeurs italiens; M. Van Hamel, au nom de l'Université de La Haye, se succèdent ensuite avec un égal succès.

M. Darras, secrétaire général, n'a pas lu son rapport qui, en somme, était contenu dans le discours de M. de Rolland.

A 4 heures, S. Exc. M. Olivier Ritt déclare la séance levée, et, après s'être entretenu avec plusieurs membres du Congrès, nos Souverains quittent la salle, salués avec le plus respectueux enthousiasme par l'assistance tout entière.

Le soir à 9 heures, un vin d'honneur était offert aux membres du Congrès par le Comité d'organisation, dans la vaste salle de l'hôtel Métropole, à Monte Carlo. Les Sociétés chorale l'*Avenir*, et instrumentale la *Estudiantina Monégasque*, prêtaient leur aimable concours à cette réunion. Deux chœurs superbes et trois ravissants morceaux de mandolines ont été chantés et exécutés avec beaucoup d'ensemble et de goût.

Des toasts ont été portés par M. le baron de Rolland, parlant comme président du Comité de réception de l'Association, et par M. Pouillet, au nom de celle-ci.

Dimanche soir, sur l'invitation de S. Exc. M. le Gouverneur Général, un banquet réunissait à l'hôtel de Paris, à 7 heures et demie du soir, tous les membres du Congrès, les délégués officiels étrangers et de nombreux invités appartenant au monde officiel et à la société monégasque. LL. AA. SS. le Prince Albert et le Prince Louis avaient daigné rehausser, en y assistant, l'éclat de cette réunion à laquelle la présence de nombreuses dames, en délicieuses toilettes de soirée, donnait un cachet très apprécié de fraîcheur et d'élégance.

L'entrée de Notre Auguste Souverain et de Son Fils est saluée par la *Marche Nationale* de Monaco, exécutée par un orchestre dissimulé dans la salle, tandis que les assistants, debout, acclament Leurs Altesses Sérénissimes.

Les tables, au nombre de quatre (il y avait 187 couverts) sont décorées de fleurs; le menu est exquis. A la table d'honneur sont aux côtés des Princes, à droite, MM. Pouillet, Olivier Ritt, Chaumat, le président de Latre, Robyns de Schneidauer, le Comte Gastaldi, Maire de Monaco, Oppert; à gauche, MM. Marcel Prévost, le baron de Rolland, Henry Morel, le colonel de Castro, aide de camp de Son Altesse Sérénissime, le colonel Comte de Christen, Giuseppe Giacosa.

Au dessert, S. A. S. le Prince Souverain se lève et prononce le toast suivant, que les applaudissements ont interrompu à plusieurs reprises :

Après la période des grands discours qui ont mis en relief le talent de nos orateurs, voici venir celle des allocutions modestes.

C'est parmi celles-ci que le protocole m'a donné une petite place et je m'en réjouis, car elle me permet de vous

dire dans une plus cordiale intimité combien je m'associe à vos intérêts.

Vous allez faire beaucoup de bon travail et quelques jolies excursions; j'espère que vous en recueillerez des fruits pour votre cerveau et des souvenirs pour votre cœur. C'est à des collaborateurs que je m'adresse en buvant au succès des efforts que nous poursuivons en commun.

A M. Marcel Prévost était réservé l'honneur de répondre au Prince; il l'a fait dans une charmante et délicate allocution que nous sommes heureux de mettre textuellement sous les yeux de nos lecteurs, qui joindront certainement leurs applaudissements à ceux que les assistants ont prodigués à l'éminent écrivain et aimable orateur :

Monseigneur,

Il n'y a pas, je crois, un seul artiste, un seul écrivain, ni même un seul dilettante, qui n'ait fait, au moins une fois dans sa vie, le rêve que je vais dire. Partir; quitter la ville qu'il habite et qui est ordinairement une capitale bruyante, un grand marché d'argent et de plaisir comme Londres, Paris ou Berlin; quitter cette capitale et s'en aller vers une sorte de pays chimérique, de terre promise dont l'image est au dedans de lui. Et cette terre promise, voici comment l'image intérieure la montre à l'artiste. Elle serait séparée du reste du monde par de nobles montagnes; elle s'abaîsserait, en pentes ombragées et fleuries, vers la mer bleue, qui ouvrirait devant le regard l'espoir des voyages toujours ajournés. L'odeur des citronniers et des roses, l'haléine des lavandes et des orangers en ferait comme une grande coupe de parfums. Les femmes y auraient des tailles souples et des yeux profonds. Les hommes y seraient vifs et serviables. Cette terre de féerie, Monseigneur, serait régie par un prince, d'une maison très ancienne — car une beauté particulière reside dans l'évocation d'une longue suite d'aïeux — mais ce prince goûterait et protégerait les choses de l'esprit. Savant lui-même, écrivain lui-même, il aimerait les savants, les poètes, les philosophes. Là, gouverné sagement, abrité des ambitions conquérantes, des menaces de guerre, des basses intrigues de la politique, l'artiste rêverait de revivre les heures platoniciennes, de converser avec ses pareils, en face des horizons splendides, sur l'art, sur la justice, sur la fraternité, — sur la beauté.

Tous cela est du rêve, n'est-il pas vrai? Tout cela est du roman et de la féerie?

Eh bien, non! A mesure que je contais ce rêve, Monseigneur, ceux qui m'entendent le reconnaissent dans la réalité. Il est ici, le pays de merveille, avec son ciel bleu, sa mer étincelante, ses nobles montagnes; nous respirons l'haléine de ses orangers et de ses rosiers. Et rien ne manque, du rêve qu'on croyait impossible, ni le bon, le savant prince et sa compagne gracieuse, ni le sage gouverneur, ni la beauté éclaire des femmes, ni la réunion de lettrés et d'artistes avec qui il est doux de s'entretenir. Le rêve s'est réalisé! Nous vivons notre rêve.

Soyez remercié, Monseigneur, vous à qui nous devons cette fortune. Nous levons nos verres en l'honneur de Votre Altesse Sérénissime; nous lui exprimons le franc témoignage de notre reconnaissance.

Maintenant, Monseigneur, que Votre Altesse me permette de m'adresser à ceux qui sont venus avec moi à cette fête de l'esprit, et de leur dire: Jouissons de la grâce de ces heures uniques, oui, probablement uniques dans notre vie. Nous retrouverons-nous jamais, unis comme aujourd'hui, sur ce sol privilégié, enivrés par l'air de succès qui semble en ce moment caresser les efforts de notre Association? Jouissons de la grâce des heures présentes. Jamais le *Carpe diem* du poète ne nous fut une devise plus opportune. Saisissons, oh! saisissons ces jours de trêve heureuse, où, favorisés par la beauté du soleil, par l'exubérance de la terre, par la bonté intelligente d'un Prince, nous pouvons, entre gens qui s'aiment et se comprennent, servir la justice et l'art. Une semaine nous est donnée pour oublier qu'il y a, par le monde, des guerres, des querelles, des menaces et des scandales. Une semaine nous est donnée par Vous, Monseigneur, pour connaître cette joie singulière dont le nom s'unit toujours si heureusement au nom de Votre Altesse: la Sérénité.

S. Exc. M. Olivier Ritt, Gouverneur Général, se levant à son tour, s'est exprimé en ces termes:

Altesses, Mesdames, Messieurs,

La terre n'est qu'un grain de sable et le lieu de votre Congrès n'en occupe qu'un faible espace, où se trouvent résumées pourtant, d'une manière saisissante, les grandes phases de l'histoire du monde.

Des fouilles d'un très grand intérêt, pratiquées en un terrain appartenant à notre Auguste Prince, ont fait découvrir des vestiges de la plus haute antiquité.

La montagne qui nous domine présente l'indéniable trace des audacieuses pénétrations commerciales des Phéniciens et un très curieux monument des victoires de la puissance militaire de Rome.

En face, les vieux remparts et le pittoresque palais des Grimaldi, succédant au temple solitaire d'Hercule, redisent les luttes du Moyen Age.

Et Monte Carlo nous offre, dans un cadre magique, les séductions de la richesse et de l'élégance modernes.

Permettez-moi de vous dire franchement quel sort nous aurions éprouvé si nous avions vécu aux différentes époques passées.

Inutile de parler des premiers âges, où l'ours des cavernes était le rival de l'homme en civilisation.

Lors des invasions asiatiques, emmenées en esclavages, nous aurions été les ouvriers de ces massives constructions dont les ruines célèbres attestent l'inanité des entreprises humaines qui n'ont pour mobile qu'un fastueux orgueil, et demeurent comme le châtiment des œuvres auxquelles des centaines de mille existences ont été cruellement sacrifiées.

Sous la domination romaine, les palmes de l'Académie

étaient remplacées par les palmes du martyr. Au lieu des pages délicieuses que nous devons aux membres du Congrès, nous aurions le récit des supplices par lesquels ils auraient expié, en quelque cirque fameux, aux applaudissements d'un peuple endêliré, le crime d'avoir professé la confraternité des hommes et l'immortalité de l'âme.

Au Moyen-Age, le livre proprement dit n'existait pas encore et jusqu'à deux cents ans plus tard, le moindre essor de la pensée exposait à d'horribles tourments.

Que conclure de ces retours sur le passé, sinon que nous devons nous estimer profondément heureux de vivre actuellement.

Gloire donc au temps présent, à tous les progrès dont il nous permet de jouir, à commencer par les œuvres de l'esprit.

Dans sa poétique improvisation, M. Marcel Prévost, nous a dépeint le pays de ses rêves et s'est félicité, délicat remerciement, d'en avoir trouvé la réalisation à Monaco. Les enchanteurs, tels que lui, ont mieux que le pouvoir des anciens magiciens. Ils nous font parcourir dans un rêve perpétuel les régions de l'idéal. Ils font plus encore. Ils aident à donner aux réunions de nos jours un charme nouveau, en y attirant les plus aimables compagnes, puissantes auxiliaires de tous les succès. Les châtelaines de jadis assistaient aux tournois des preux chevaliers. Grâce aux séductions de la plume et de la parole, les dames d'aujourd'hui prennent part à plus nobles travaux; elles encouragent de leur présence les luteurs de la pensée et embellissent les plus sérieux congrès.

Je porte un toast de respectueux hommage aux dames qui ont bien voulu prêter le concours de leur grâce exquise à ce banquet, auquel d'augustes présences et une touchante allocution ont donné un caractère inoubliable de grandeur et de cordialité.

M. Pouillet répond à M. Olivier Ritt. Nous regrettons de n'avoir pas le texte de ce toast où l'éminent orateur a remercié, en termes élevés et pleins de reconnaissance, le Prince, le Gouverneur Général et la Principauté de l'accueil fait au Congrès. Les membres de l'Association littéraire et artistique internationale ne l'oublieront pas. S'adressant à Son Altesse Sérénissime et rappelant la visite qu'il Lui avait faite la veille, il cite deux propos tenus par Elle, et qui resteront gravés dans sa mémoire: l'assurance de la part que le Prince prend aux travaux du Congrès et de Sa haute protection pour les réformes qu'il préconise; et cette déclaration que « tout homme se doit au travail à quelque classe qu'il appartienne ».

« Ces nobles paroles, venant d'un Souverain, sont un grand exemple pour tous ».

Les Princes se retirent ensuite, reconduits par M. Pouillet, qui, chemin faisant, Leur présente diverses personnes avec lesquelles Ils s'entretennent quelques instants.

LUNDI 19 AVRIL, PREMIÈRE SÉANCE DU CONGRÈS

Ainsi qu'on l'avait annoncé, c'est dans la salle du Conseil d'Etat, au palais du Gouvernement, que les membres du Congrès tiennent leur séance. M. Pouillet, ayant à sa droite M. le baron de Rolland et à sa gauche M. Morel, occupe le fauteuil de la présidence. M. Jules Lermina, le distingué secrétaire perpétuel, succède à la tribune à M. Darras, qui, dans son rapport, avait fait l'historique de la situation. M. Jules Lermina traite du *Droit moral des écrivains et des artistes sur leur œuvre*.

Après avoir énuméré les raisons pour lesquelles nul n'a le droit de toucher à l'œuvre d'autrui, il en arrive à démontrer aussi que le cessionnaire d'une œuvre n'a pas le droit d'y toucher. Il parle ensuite de l'accession des héritiers à la propriété des œuvres de leur auteur, s'élevant contre le droit qui est accordé aux héritiers de modifier et de mutiler l'œuvre de son auteur; il déclare que l'héritier qui s'appuie sur l'injustice légale pour faire une telle chose commet une mauvaise action. A l'auteur seul appartient le droit absolu sur l'œuvre née de son cerveau.

Ce rapport est discuté par MM. Castori, Mailard, Oppert, Allard, Osterrieth, Pesci, Mack, Lisemann, Constant. L'ordre du jour de M. Mailard sur le rapport de M. Jules Lermina est seul adopté. Le Congrès, tenant compte du rapport de M. Lermina et de la distinction qu'il établit entre le droit moral et le droit pécuniaire, donne mission à l'Association d'étudier dans un congrès ultérieur dans quelle mesure les droits de l'auteur passent à ses héritiers.

M. Lucien Layus, vice-président de l'Association littéraire et artistique internationale, monte ensuite à la tribune et lit un rapport sur la création d'un comité juridique international. Par un vote à main levée, le Congrès international de Monaco, approuvant la création du comité juridique de l'Association littéraire et artistique internationale, émet le vœu que l'Association procède sans retard à l'organisation des sections locales de ce comité.

A onze heures et demie, M. Pouillet, président, lève la séance, après avoir dit que S. A. S. le Prince de Monaco recevrait à cinq heures et demie les membres du Congrès, qui lui offriront le titre de membre protecteur.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

La séance d'après-midi a été ouverte à deux heures et demie précises. M. Pouillet donne le fauteuil de la présidence à M. Ratisbonne. M. Tarrbourriech fait fonctions de secrétaire. M. Harmand, un des secrétaires de l'Association, donne lecture du procès-verbal de la séance du matin qui est adopté. Le président, aux applaudissements de tous, adresse les plus grands éloges à M. Harmand qui, en un temps restreint, a pu rédiger un procès-verbal aussi complet.

M. Maillard donne ensuite lecture des noms des membres composant le nouveau bureau du Congrès de Monaco.

Puis la parole est donnée à M. Marbeau, président de la Société des études historiques, qui lit un rapport sur la question du Droit sur les documents historiques.

Le distingué orateur, après avoir défini les documents historiques, en fait ressortir le caractère principal, qui est que le possesseur actuel du document historique n'en est pas l'auteur. Il passe en revue plusieurs hypothèses ayant trait à la publication de ces derniers et conclut : 1° qu'un document découvert dans les archives de l'Etat ou dans une bibliothèque publique ne peut devenir l'objet d'une propriété littéraire ; 2° une pièce privée inédite ne doit être publiée qu'avec le consentement des représentants de celui qui l'a écrite, à moins qu'il ne se soit écoulé cinquante ans depuis la mort de l'auteur.

Preennent part à la discussion : MM. Pesce, Maunoury, Castori, Pouillet, Maillard, Vaunois.

Les conclusions de M. Marbeau sont adoptées en principe, sous réserve d'une formule plus courte, à étudier.

Après une suspension de quelques minutes on reprend la séance par la discussion « de la propriété de l'original et du droit de reproduction ; sur les conséquences, notamment en sculpture, gravure en médailles, architecture et photographie. »

M. Harmand fait un rapport sur ce sujet. Il est discuté par MM. Constant, Maillard, Rivière, Mack, Roty. Le Congrès affirme à nouveau que la cession de l'original d'une œuvre d'art n'emporte pas par elle-même l'aliénation des droits de reproduction et émet le vœu que, dans le plus bref délai possible, les législateurs qui n'ont pas encore admis ce principe l'inscrivent dans leurs lois sur la propriété artistique.

La parole est ensuite donnée à M. André Taillefier, qui lit un rapport sur les desiderata des photographes.

Ce rapport est discuté par M. Constant.

La séance est ensuite levée. Il est 5 heures et demie.

Les membres du Congrès se rendent au Palais, où S. A. S. le Prince les a reçus et a daigné accepter le titre de Haut Protecteur de l'Association littéraire et artistique internationale.

A l'occasion du Congrès de l'Association littéraire et artistique internationale, la Société des Régates de Monaco a donné hier, dans le vélodrome du boulevard de la Condamine, une fête enfantine, une fête foraine et un bal, qui se renouvelleront aujourd'hui. Il y a eu toute la journée et dans la soirée grande animation. Le concert, donné par la fanfare même de la Société, a été fort goûté.

La représentation lyrique de gala de lundi dernier, en l'honneur du Congrès, comptera parmi les événements artistiques de la saison théâtrale.

Leurs Altesses Sérénissimes honoraient cette solennité musicale de leur présence, et leur entrée dans la loge souveraine a été saluée par la Marche Monégasque, jouée par l'orchestre.

Nous ne reviendrons pas sur le nouvel opéra de M. de Lara. *Moïna* est d'ores et déjà classée parmi les œuvres musicales les plus importantes de notre époque, contentons-nous de dire que nos hôtes l'ont chaleureusement applaudie, et que l'interprétation en a été parfaite. M<sup>me</sup> Gemma Bellincioni. MM. Vergnet, Soulacroix, Bouvet, Melchissédec, Boudouresque, ont fait, lundi soir, une ample provision de braves, et l'orchestre merveilleux de M. Jehin n'a point été oublié dans ces témoignages de l'admiration générale. La salle était superbe, et nos hôtes garderont longtemps le souvenir de cette belle soirée artistique à tous les points de vue.

Ce matin, les membres du Congrès et ceux du Comité d'organisation des fêtes, se sont embarqués sur le vapeur le *Cannois*, loué pour la circonstance,

et se sont rendus, avec un certain nombre d'invités, à San Remo, où un déjeuner leur est offert, au nom de la Principauté, à l'Hôtel Royal.

Demain soir, mercredi, grande fête de nuit à Monaco et à Monte Carlo, à laquelle contribueront gracieusement nos Sociétés locales. Parade de bicyclettes aux lanternes, fête vénitienne dans le port, feu d'artifice sur mer, embrasement du rocher de Monaco, illuminations générales, concerts sur la place et la terrasse du Casino. Des tribunes seront réservées aux membres du Congrès.

AVIS

Le Maire de Monaco, Officier de Saint-Charles, a l'honneur de prévenir ses concitoyens que mercredi prochain 21 avril, en l'honneur du Congrès de l'Association Littéraire et Artistique Internationale, aura lieu une FETE de NUIT comprenant des illuminations, il espère que tous les habitants de la Principauté voudront s'y associer en pavasant leurs maisons et en les décorant de lanternes vénitiennes ou de verres de couleur.

Le Maire de Monaco,  
C<sup>te</sup> GASTALDI.

La parade aux lanternes organisée par le Sport Vélocipédique Monégasque aura lieu le 21 et non le 20 comme cela avait été annoncé précédemment.

Après-demain jeudi, les congressistes sont invités à prendre part à une excursion en voitures, par Roquebrune, à La Turbie, où le déjeuner leur est offert au Righi-Hôtel. Le retour s'effectuera, toujours en suivant la Corniche, par Nice et la route du littoral.

Vendredi soir, réception au Palais en l'honneur des membres du Congrès.

On nous informe que la loterie de l'orphelinat de Monaco sera tirée samedi prochain 24 avril.

Un incendie a détruit, vendredi, le reposoir dressé dans l'église Sainte-Dévote, pour les cérémonies religieuses de la Semaine Sainte. Une des nombreuses bougies du reposoir a communiqué le feu à l'édifice improvisé ; grâce aux secours organisés de suite, on en a été quitte pour la destruction des objets qui servaient à son ornementation. Les pertes, néanmoins, s'élèvent à environ mille et quelques cents francs.

Jeudi 22 Avril 1897, à 2 h. 1/2 de l'après-midi  
20° CONCERT CLASSIQUE DE MUSIQUE ANCIENNE ET MODERNE  
Sous la direction de M. LÉON JEHIN  
avec le concours de M<sup>me</sup> DESCHAMPS-JEHIN, de l'Opéra  
et de M<sup>me</sup> GALEOTTI, pianiste

<i>Symphonie en ré mineur</i> (n° 9).....	Beethoven.
(Trois premières parties).	
Prélude d'Armor.....	S. Lazzari.
A. <i>Adagio du concerto en mi bémol</i> .....	Weber.
B. <i>Polonaise</i> .....	id.
M <sup>me</sup> GALEOTTI.	
Scène et air d' <i>Ariodant</i> , drame musical (1799)	Méhul.
M <sup>me</sup> DESCHAMPS-JEHIN.	
A. <i>Berceuse</i> .....	Chopin.
B. <i>Réverie</i> .....	Galeotti.
C. <i>Valse impromptu</i> .....	Liszt.
M <sup>me</sup> GALEOTTI.	
A. <i>Novembre</i> .....	Trémisot.
B. <i>Noël Païen</i> .....	Massenet.
M <sup>me</sup> DESCHAMPS-JEHIN.	
<i>Chevauchée des Walkyries</i> .....	R. Wagner.

Dimanche 25 Avril  
14° CONCERT INTERNATIONAL  
Sous la direction de M. A. VIGNA

ÉCOLE ITALIENNE	
Ouverture de <i>Lodoïska</i> .....	Cherubini.
Nocturne dans l'opéra <i>Cristoforo Colombo</i> ..	Franchetti.
Première audition.	
Prélude de la cantate : <i>Omaggio a Donizetti</i> .	Ponchielli.
Ouverture à la tragédie <i>Saül</i> .....	Bazzini.
<i>La Légende des Sirènes</i> , poème symphon.	Franchi.
Première audition.	
Scène Vénitienne, suite d'orchestre.....	Mancinelli.
Première audition.	
A <i>Sera</i> , andante pour quatuor.....	Catalani,
Première audition.	

LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du Journal de Monaco)

Paris s'intéresse vivement aux grandes idées, et les futilités, que notre devoir de chroniqueur nous oblige à relater quelquefois, ne l'ont pas empêché de lire et de commenter la lettre que le Prince de Monaco vient d'adresser au conseil d'administration de la Compagnie Générale Transatlantique, à propos du naufrage de la *Ville-de-Saint-Nazaire*, lettre où il exorime son admiration pour l'héroïsme déployé par le capitaine Nicolai dans le sauvetage des naufragés.

Les démarches les plus actives sont faites pour découvrir le « malfaiteur responsable de cette action, comme l'a « si bien dit Son Altesse Sérénissime. Il n'y a eu, dans la presse et dans le public, qu'un même élan d'admiration pour l'offre de prime faite par le Prince afin de « confondre « le capitaine coupable ». Mais ce qui a surtout ému, ce sont ces paroles qui indiquent à la fois un grand marin et un noble cœur :

« Je songe, du reste, depuis quelque temps, à provoquer une entente pour la répression de semblables crimes que la loi n'atteint peut-être pas, mais qui révoltent le cœur des braves gens.

« Tous les marins, tous les armateurs, toutes les compagnies, toutes les nations sont intéressées au rejet absolu des auteurs de pareilles iniquités : »

Le Prince de Monaco a raison. Il faudrait que l'année prochaine il y eût, dans la Principauté, un Congrès pour arriver à cette entente. L'honneur de toutes les nations civilisées est engagé.

×

La Principauté de Monaco n'est-elle pas, d'ailleurs, une terre d'élection pour tous les Congrès utiles ? J'ai rencontré un grand nombre d'amis qui se préparaient à se rendre au pays du Soleil, pour le Congrès de l'Association littéraire et artistique internationale, dont vous avez publié le programme.

Cette Association a été fondée en 1878, sous le patronage d'honneur de Victor Hugo, et elle va tenir son dix-neuvième Congrès. Elle a pour membres protecteurs : S. M. le Roi des Belges, S. M. le Roi d'Italie, le Président de la République Française, S. A. R. le Prince de Galles, etc. Ses présidents perpétuels sont : MM. Boetzmann, W. Bouguereau, Chodzkievicz, Numa Droz, Frans Gittens, Massenet, Ladislas Michiewicz, Nunès de Arce, Jules Oppert, Louis Ratisbonne, Paul Schmidt, Robert Schweichel, G. Visconti-Venosta.

Le secrétaire perpétuel est notre ami, M. J. Lermina, bien connu comme journaliste et comme romancier.

Nous ne pouvons, faute de place, rappeler tous les souvenirs que ces noms et ceux des orateurs inscrits pour porter la parole, dont ce journal a donné les noms, rappellent à notre mémoire. Mais est-il possible de ne pas saluer à la hâte Louis Ratisbonne, bibliothécaire du Sénat, traducteur du Dante, légataire d'Alfred de Vigny, l'auteur de la *Comédie Enfantine*, un de nos plus fins lettrés ; Marcel Prévost, le romancier des vierges et des demi-vierges ; Albert Bataille, le sympathique rédacteur judiciaire du *Figaro* ; Maillard, secrétaire de la conférence diplomatique de Paris en 1896, pour la révision de la Convention de Berne ; P. Schmidt, l'un des promoteurs de cette Convention ; Lucien Layus, secrétaire du Cercle de la Librairie depuis plusieurs années, et dont l'intelligente activité a été si utile à l'Association littéraire et artistique ; Eug. Pouillet, cette lumière du barreau ; Souchon, le si zélé directeur de l'Association des compositeurs de musique, etc., etc.

On se préoccupe beaucoup à Paris des travaux si intéressants auxquels va se livrer ce Congrès pendant une semaine. On a lu avec un vif plaisir le programme des séances et celui des distractions qui seront offertes aux congressistes. Impossible de mieux satisfaire à la devise : *Omne tulit punctum qui miscuit utile dulci*.

×

Je n'ai plus la place pour parler aujourd'hui des futurs Salons des Champs-Élysées et du Champ-de-Mars. Les indépendants nous offrent 4,224 toiles ; les officiels nous en offriront au moins le double ; et, dans ce moment, comme apéritif, les amateurs vont chez Petit, admirer l'exposition des Pastellistes.

On voit que la faillite de l'art n'est pas prochaine.

×

Quant à celle de la science, qui oserait encore en parler ? On nous écrit de Chicago qu'un navire aérien, splendide comme un météore, plane en ce moment sur les rives du Mississipi. Un de mes amis des États-Unis m'annonce même qu'une société au capital de plusieurs millions se forme et, qu'avant peu, nous aurons en France un *Compagnie des navires aériens*. Une ligne irait de Paris à Londres en une heure ; une autre ligne de Paris à Monaco en dix heures.

Ce serait superbe ; mais j'ai de la méfiance. Mon ami a daté sa lettre du 1<sup>er</sup> avril. Son navire ne serait-il qu'un poisson ?

DANGEAU.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Etude de M<sup>e</sup> VALENTIN, notaire à Monaco  
2, rue du Tribunal, 2

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Sur la poursuite du sieur Salvatore UGHETTO, avocat, demeurant à Vintimille (Italie), ayant agi au nom et comme tuteur du mineur Antoine-Favinien MARSAN, son neveu.

Et aux termes d'une ordonnance d'adjudication rendue à l'audience des criées du Tribunal Supérieur de Monaco, le 12 janvier 1897, enregistré.

Le sieur Jules TOUZET, architecte, demeurant à Paris, s'est rendu adjudicataire du deuxième lot des terrains mis en vente, comprenant une parcelle de terrain de la superficie de cent mètres carrés environ, située à Monaco, au quartier de la Rousse, confrontant à l'est et au nord, ledit sieur Touzet, à l'ouest une cour, et au sud, le surplus de la propriété du vendeur.

Cette adjudication a eu lieu au prix de deux mille six cents francs, outre les charges.

La grosse de l'ordonnance d'adjudication, dûment transcrite au bureau des hypothèques de Monaco, le 16 février dernier, vol. 55 n° 8, a été déposée au Greffe du Tribunal Supérieur, ce jourd'hui même.

Cette insertion ayant pour but de purger l'immeuble sus désigné de toutes les hypothèques légales, avis est donné aux personnes ayant droit de prendre des inscriptions de cette nature, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois, à peine d'être déchues de tous droits sur l'immeuble dont il s'agit.

Monaco, le 20 avril 1897.

Pour extrait : L. VALENTIN.

Etude de M<sup>e</sup> VALENTIN, notaire à Monaco  
2, rue du Tribunal

**PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES**

Sur la poursuite du sieur Salvatore UGHETTO, avocat, demeurant à Vintimille (Italie), ayant agi au nom et comme tuteur du mineur Antoine-Favinien MARSAN, son neveu.

Et aux termes d'une ordonnance, d'adjudication rendue à l'audience des criées du Tribunal Supérieur de Monaco, le 12 janvier 1897, enregistrée.

Le sieur Vincent-Aurèle BONNAUD, propriétaire, demeurant à Paris, s'est rendu adjudicataire du premier lot du terrain mis en vente comprenant une parcelle de terrain de la superficie de cinq cent cinquante-sept mètres soixante décimètres carrés, située à Monaco, au quartier de la Rousse, et confrontant : à l'est au chemin qui de la route de Menton va aboutir au chemin de l'Annonciade, à l'ouest, ledit chemin de l'Annonciade, au sud, le sieur Bonnaud et au nord, le sieur Laurent Gastaud et les époux Verrando.

Cette adjudication a eu lieu au prix de **onze mille trois cent cinquante-deux francs**, outre les charges.

La grosse de l'ordonnance d'adjudication, dûment transcrite au bureau des hypothèques de Monaco, le 16 février dernier, vol. 55 n° 9, a été déposée au Greffe du Tribunal Supérieur ce jourd'hui même.

Cette insertion ayant pour but de purger l'immeuble sus indiqué de toutes hypothèques légales, avis est donné aux personnes ayant droit de prendre des inscriptions de cette nature qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois, à peine d'être déchues de tous droits sur l'immeuble dont il s'agit.

Monaco, le 20 avril 1897.

Pour extrait : L. VALENTIN.

Etude de M<sup>e</sup> Antoine BLANC, notaire à Monaco  
rue Grimaldi, 39.

**PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES**

Aux termes d'un contrat passé devant M<sup>e</sup> BLANC, notaire à Monaco, le vingt-deux mars mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, enregistré, monsieur René-Charles PAINDOSSOUS employé, demeurant à Neuilly-sur-Seine, ayant élu domicile à Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> Blanc, a acquis de monsieur Julien-Louis TRARD, propriétaire, demeurant à Paris, ayant aussi élu domicile en l'étude M<sup>e</sup> Blanc : 1<sup>er</sup>, une villa, dite « villa Titard », sise à Monaco, quartier de la Condamine, rue des Moneghetti, n° 9, portée au plan cadastral sous le n° 435 D, de la section B, pour une contenance de quatre cent soixante mètres carrés, en ce non comprise la contenance d'une allée commune qui est environ de cent trente mètres carrés, tenant dans son ensemble : par devant, au midi à la rue des Moneghetti, séparée par l'allée commune ; au fond à la villa Lorenza ; à droite, au jardin dépendant de cette villa et à gauche à la maison ci-après, séparée par ladite allée commune ; 2<sup>es</sup>, et une maison sise au même quartier, rue des Moneghetti, n° 7, portée au plan cadastral sous le n° 435 C, de la section B, pour une contenance de trois cent vingt mètres carrés, tenant par devant au midi, à la rue des Moneghetti ; au nord, monsieur Cardani et à la villa Lorenza ; à l'est, à la villa ci-dessus désignée, et à l'ouest, à la propriété de monsieur Cardani.

Cette acquisition a été faite au prix de **cent dix mille francs**.

Une expédition de ce contrat, transcrite au bureau des hypothèques de Monaco, le sept avril mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, volume 57, n° 2, a été déposée ce jourd'hui au Greffe du Tribunal Supérieur.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur les immeubles vendus des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits sur ces immeubles.

Monaco, le vingt avril mil huit cent quatre-vingt-dix-sept.

Pour extrait : Signé, A. BLANC.

Dûment enregistré.

Etude de M<sup>e</sup> Antoine BLANC, notaire à Monaco  
39, rue Grimaldi, 39

**PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES**

Aux termes d'un contrat passé devant M<sup>e</sup> BLANC, notaire à Monaco, le premier février mil huit cent quatre-vingt-

dix-sept, enregistré, monsieur Jean-Pierre PEYRON, docteur ès-sciences, docteur en médecine, lauréat de l'Académie de Médecine, et madame Marie-Laurence-Emile PICHARD DU VERGER, veuve CALLY en premières noces, son épouse, demeurant ensemble à Paris, ayant élu domicile à Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> Blanc, ont acquis de monsieur François-Frédéric MULLER, sous-officier de gendarmerie en retraite, et madame Jeanne-Françoise CASTELLI, son épouse, demeurant ensemble à Monaco, ayant aussi élu domicile en l'étude de M<sup>e</sup> Blanc, une maison, sise à Monaco, quartier de Monte Carlo, passage Grana prolongé, dite villa Muller, élevée sur caves, d'un rez-de-chaussée et de deux étages, le tout d'une contenance de deux cent vingt-sept mètres carrés, porté au cadastre sous le numéro 275 de la section D, et confinant : au midi, au passage Grana, contigu à la villa Ravel ; à l'est, la villa Raphaël ; au couchant, la villa de madame Lefranc, et au nord, à monsieur Hasson.

Cette acquisition a été faite au prix de **cinquante mille francs**.

Une expédition de ce contrat, transcrite au bureau des hypothèques de Monaco, le dix-huit février mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, volume 56, numéro 1, a été déposée ce jourd'hui au Greffe du Tribunal Supérieur.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur l'immeuble vendu des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits sur cet immeuble.

Monaco, le 20 avril 1897.

Pour extrait : signé, A. BLANC.

Dûment enregistré.

Etude de M<sup>e</sup> Honoré BERTRAND, huissier à Monaco  
3, place Saint-Nicolas, 3

**VENTE VOLONTAIRE**

Le mardi 27 avril courant, à deux heures du soir, et jours suivants au besoin, dans un appartement au 2<sup>e</sup> étage de la villa Plati, sise boulevard de l'Ouest, à la Condamine, il sera procédé à la vente aux enchères publiques d'une grande quantité de meubles et objets mobiliers, tels que : lits noyer et en fer complets, armoires, tables de nuit, toilettes, tables, buffets, canapés, fauteuils, chaises, glaces, bureaux, guéridons, rideaux, tapis, candélabres, vaisselle, etc., etc.

Au comptant, 5 % en sus des enchères.

Monaco, 17 avril 1897.

L'huissier : BERTRAND.

Etude de M<sup>e</sup> H. BERTRAND, huissier à Monaco  
3, place Saint-Nicolas, 3

**VENTE APRÈS FAILLITE**

Le jeudi 22 avril courant, à deux heures de l'après-midi, et jours suivants s'il y a lieu, dans le jardin de Millo, à la Condamine, il sera procédé à la vente aux enchères publiques de divers matériaux et boiserie à l'usage d'entrepreneur de maçonnerie, tels que : briques, tomettes, madriers, planches, bigues, poutres, chevalets, outils, etc., etc.

Au comptant, 5 % en sus des enchères.

Monaco, le 15 avril 1897.

L'huissier, BERTRAND.

Cette vente a été autorisée par ordonnance de M. le Juge-Commissaire de la faillite LORENZI et CALENCO, entrepreneurs-maçons, à Monaco, en date du 9 avril 1897, enregistré.

**TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO**

**AVIS**

Les créanciers de la faillite du sieur SIMON DELLAVALLE, plombier zingueur à Monaco, sont invités à se présenter en personne ou par fondé de pouvoirs, dans le délai de **vingt jours**, à partir du présent avis, devant M. Croco, syndic, à l'effet de lui remettre leurs titres de créance, accompagné d'un bordereau indicatif des sommes par eux réclamées, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au Greffe.

A l'égard des créanciers domiciliés hors de la Principauté, le délai ci-dessus sera augmenté de **dix jours**.

La vérification des créances aura lieu le 17 mai prochain à 9 heures et demie du matin, dans la salle des audiences du Tribunal Supérieur, au Palais de Justice.

Monaco le 14 avril 1897.

Le Greffier en Chef :  
RAYBAUDI.

Monsieur BARBIER et ses enfants ont l'honneur d'informer leurs amis et connaissances qu'une messe anniversaire pour le repos de l'âme de

Madame Marie Louise BARBIER

sera dite en l'église Sainte-Dévote, le mardi 27 courant, à 9 heures et demie du matin.

**AVIS**

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco sont informés que l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE, convoquée pour le **13 Mars** dernier, n'a pu avoir lieu par suite de l'insuffisance du nombre d'actions déposées.

Conformément à l'article 43 des Statuts, les Actionnaires sont convoqués à une nouvelle réunion extraordinaire qui aura lieu le

**Mercredi 21 Avril 1897**

à dix heures du matin, au Siège Social, à Monaco.

ORDRE DU JOUR : **Modification à l'Article quarante-trois des Statuts.**

**AVIS**

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco sont informés que l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE, convoquée pour le **13 Mars** dernier, n'a pu avoir lieu par suite de l'insuffisance du nombre d'actions déposées.

Conformément à l'article 43 des Statuts, les Actionnaires sont convoqués à une nouvelle réunion extraordinaire qui aura lieu le

**Vendredi 23 Avril 1897**

à deux heures et demie de relevée, au Siège Social, à Monaco.

ORDRE DU JOUR : **Modifications aux Statuts et notamment aux Articles deux, trois, quarante-deux et cinquante-cinq.**

**AVIS**

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, sont informés que l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE, convoquée pour le **5 Avril** courant, n'a pu avoir lieu par suite de l'insuffisance du nombre d'actions déposées.

Conformément à l'Article 41 des Statuts, les Actionnaires sont convoqués à une nouvelle réunion qui aura lieu le **Vendredi 23 Avril à trois heures de relevée**, au Siège Social, à Monaco.

ORDRE DU JOUR :

**Rapport du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice clos le 31 mars 1897 et Rapport des Commissaires ; Approbation des comptes ; Fixation du dividende.**

Messieurs les Actionnaires de la **Société Parfumerie-Distillerie de Monaco** sont convoqués en assemblée générale ordinaire le samedi **vingt-deux mai** mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, à deux heures de relevée, au siège de la Société.

ORDRE DU JOUR

Rapport des Commissaires ;  
Rapport du Conseil d'Administration ;  
Examen et approbation des comptes ;  
Toutes résolutions sur les comptes sociaux ;  
Nominations d'Administrateurs.

L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires porteurs d'au moins deux actions. Les titres devront être déposés au moins trois jours francs avant l'assemblée au siège social.

Messieurs les Actionnaires de la **Société Parfumerie-Distillerie de Monaco** sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le samedi **vingt-deux mai** mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, à trois heures de relevée, au siège de la Société.

ORDRE DU JOUR

Augmentation du capital ;  
Modification à l'article trente des statuts.  
L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires porteurs d'au moins deux actions. Les titres devront être déposés au moins trois jours francs avant l'assemblée au siège social.